Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Thévalle - Tome III

Thévalle, vill. avec chap. de secours, ancienne commanderie, c^{ne} de *Laval,* à 2.500 m. sur la route de Château-Gontier. — *Aqua de Thevalla,* XIIe s. (Bibl. de Laval, mss. 87). — *L'hospitau de Tesvalle.* 1303. — *Tesvalle,* 1371 (Tit. de Champagnette). — *Thesvalle,* 1378 (Arch. de la Vienne, H/3. 988). — *La maison seigneuriale de Tesvalle,* XIVe s. (Ibid., 966). — *Louspital de Thesvalles,* 1419 (Ibid., 983). — *Preceptoria seu commentaria de Thesvalle,* XVe s. (Ibid., 987). — *Thévalles* (Jaillot). — *Il vecchio castello de Theval,* 1765 (Comm. hist. de la M., t. II, p. 247). — *Thévalles* (Cassini).

L'acte le plus ancien connu, quoique non daté, qui concerne les Hospitaliers de Thévalle est le don fait par Guy, fils d'Adam, Agnès, sa femme, Jean et Jeanne, ses enfants, de tout ce qu'ils possédaient au delà du ruisseau de Thévalle, *ultra aquam* — et non *Agnam* — *de Thevalla.* A cette époque la commanderie est dite de Laval, peut-être l'établissement primitif était-il à Saint-Jean de l'Hôtellerie ; le don qui précède aurait décidé la fondation de Thévalle. Guénard, seigneur du lieu, ratifia l'acte de son vassal. Guy V de Laval créa en faveur du nouvel hôpital une foire de trois jours à la fête de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, lui laissant la moitié de toutes les recettes et le droit d'étalage. Un officier du seigneur percevait la taxe, et celui des Hospitaliers portait la bourse. Les religieuses d'Avénières furent obligées en 1169 de reconnaître l'exemption dont jouissaient dans leur fief comme ailleurs les terres des chevaliers en vertu des privilèges de leur ordre, se contentant de recevoir chaque année deux setiers de seigle, un setier d'avoine et une livre d'encens. On connaît quelques autres libéralités : le don de dîmes en Meslay et au Bignon par Simon et Philippe de Saint-Denis, 1220 ; des droits sur l'étang et le moulin de Jouanneau, sur l'écluse d'Étrogné et sur le moulin que les Frères y pourraient établir, 1237. Mais ce qu'on connaît ainsi par des actes isolés n'est rien comparé aux rentes, aux domaines, aux fiefs qui formèrent plus tard la dotation de la commanderie de Thévalle, après l'annexion du Breil-aux-Francs et de la commanderie de Chevillé. On aura une idée de l'immensité de ses revenus quand on saura que, dans trente-neuf paroisses du comté de Laval, elle percevait 1.270 boisseaux de seigle, à diverses mesures ; celle de la commanderie, dite mesure provendière, était à peu près double de celle de Laval (1595). D'autres rentes et des fiefs se percevaient ou s'étendaient sur soixante-dix-sept paroisses.

La commanderie relevait nuement de la Couronne, comme le prouve un aveu très détaillé de 1575 ; la justice, haute, moyenne et basse, reportait ses appels au présidial du Mans et s'exerçait à Laval en une maison du Pont-de-Mayenne. « La juridiction, écrit Pichot de la Graverie, étoit étendue dans tout le comté de Laval, avec confusion et sans limites. » Chacun des petits fiefs avait son censif et ses assises. J'ai rencontré un livre des remembrances du fief de Thévalle à la Cropte, datant du XVe s. Les maisons qui se trouvaient dans la mouvance de la commanderie portaient une croix de fer qu'il était défendu de déplacer ou d'enlever.

Quand les commandeurs résidaient, ce qui fut rare à partir du XVIe s., ils habitaient de préférence Thévalle jusqu'en 1634. Depuis lors, ils se tinrent au Breil-aux-Francs. Aussi écrit-on en 1727 : « le château de Thévalle, comprenant l'habitation du commandeur avec chapelle et sacristie, le cimetière, la prison, les bâtiments de service, est tellement délabré que les travaux à faire pour le rendre logeable s'élèveraient à 5.512 ℔. Les pignons tombent, les murs sont lézardés, les carrelages pourris ; les portes n'ont plus de serrure, même la prison ; les fenêtres n'ont plus de vitres, et la toiture doit être refaite en entier. » Le grand-maître ordonna en 1765 la

suppression du vieux château, à la réserve de l'habitation du receveur et de la chapelle.

Cette chapelle, en 1580, était « en bonne réparation, ayant deux autels, dont l'un garni de linges et d'ornements. » Sur sa longueur de 50 pieds, on prit un espace de 12 pieds sur 16 pour faire le chœur ; à l'autel : statues de saint Jean et de la Vierge, aux côtés d'un vitrail en bon état, et tableau de la *Visitation* au-dessous ; dans la nef, un second autel de Saint-Pantaléon ou de Saint-Antoine. Presqu'en ruine en 1756, la chapelle avait été restaurée assez convenablement en 1781 pour que l'évêque permit d'y célébrer la messe, mais seulement pour les habitants du village.

Le domaine immédiat de la commanderie, appelé la Cour de Thévalle, y compris la chapelle, fut vendu nat^{t}, le 1er décembre 1792, pour 16.063 ℔. Il en fut de même des autres domaines : la Chouannière, les landes de la Croix-Bataille (80 journ.), le taillis de la Jarriais (80 journ.), le Breil-aux-Francs, la Bouhourdière et la Roussière (Parné), la Cocherie en Bonchamp.

Au commencement des guerres de religion, 1563, pour acquitter les taxes qui lui étaient imposées, le commandeur vendit au seigneur de Poligné les fiefs, tenures féodales et censives, cens, rentes, devoirs, corvées, dont il jouissait dans les paroisses d'Entrammes, Avénières, la Trinité et Saint-Vénérand ; et d'autres droits dans les landes de Poligné, sur la chaussée de Bonne, les pêcheries de la Jouanne ; des vignes d'Azé, des landes sur le grand chemin de Laval à Entrammes, la Bouverie, la Tangourdière, etc. René de Charnières acheta pour sa part des fiefs, cens et rentes en Astillé, Cosmes, Houssay, Saint-Gault, Nuillé-sur-Vicoin. Les huguenots pillèrent le logis et la chapelle ; puis, par représailles contre le commandeur, Claude de Linières, qui s'était déclaré pour les royaux, le duc de Mercœur, par acte daté de Quelaines le 31 mai 1592 et contresigné à Laval par Urbain de Laval, le 4 juin, donna une année de jouissance des revenus de la commanderie au sieur du Vivier, dont les biens étaient occupés par les huguenots.

Commandeurs : Gervais, qui avec Jean, commandeur d'Artins, reçut le don de Guy, fils d'Adam, XIIe s. — B. de la Rochère, du temps de Guy VI de Laval. — Jean Lemoine, 1352. Le grand prieur, J. de Nanteil, intervient en 1355 pour l'arrentement de quelques terres. — Hugues Aubin, 1375, 1378. — Nicolas Séguin, 1395. — Guillaume Le Vayer, 1401, 1411. — Pierre Mestrier, prêtre, était receveur, 1402 ; Robert Le Cornu, « houspitalier-gouverneur de la chambre de Chevillé, membre de l'houpital de Thévalle ; Guillaume Bouchereau, procureur et gouverneur des maisons de l'ouspital de Thévalle, du Breil aux Frans et de Chevillé, 1419. » — Daniel Émery, 1435. — Élie du Boys, 1443. — Alain du Boys ou du Boyséon, 1454. — Jacques de Chasteau « Challons, » 1476, 1481. — Jean Desprez, 1483 ; Robert Frémont, receveur, 1482, 1507. — Léon Guiteau, âgé de trente-huit ans, 1488, résidait, 1493. — Lyon Jan, 1505, 1512. — Louis Gourdeau révoqua à Laval la résignation de l'hôpital de Chevillé à René Le Pouvre, 1521 ; fut lieutenant du trésorier de l'Ordre et commandeur d'Espeaux, 1527. — François de Soucelles, 1527, est à Thévalle, 1535, 1538, encore en possession, 1544. — Léon Goullard, 1547, 1561. — René Le Cirier, pourvu aussi de l'Ile-Bouchard, 1564. — Olivier d'Aulx, commandeur d'Angers et précédemment du Bourgneuf, 1565. Jacques Isore, procureur du grand-maître, administre au nom de Louis de la Roche, qui se dit successeur d'O. Cirier. La situation était encore litigieuse en 1572. — Bertrand Peloquin, commandeur de Saint-Remy, 1575, 1586. — Jean Grignon, sieur de la Pélissonnière, 1586, † mai 1590. — Claude de Linières, dit chevalier de Maillou, demeurait au Pont-de-Mayenne, 1591, 1594. — Adam de Bellanger, 1594, se retire à Malte pendant les troubles, habite Thorigné, 1598, † vers 1619. — Urbain de Salles (V. ce nom), † à Laval, vers 1649. — René Briand, fils de Claude B. et de Christophette de la Chapelle, mort à Malte au retour d'un voyage à la Canée, où il avait assisté à la prise de *la Sultane,* 8 septembre 1648. — Hardouin Le Voyer de Paulmy, fils de Louis Le V. et de Françoise de Larsay, commandeur de la Guerche, demeurait à Villedieu, près Poitiers, 1650. — Antoine Thomasset, sieur de la Boislivière, demeurait à sa commanderie de Billy, 1654, 1656, puis à Palluau en Poitou, 1660, 1662. — Charles

de Villiers, sieur de l'Auberdière, 1666, inhumé dans la chapelle du Breil-aux-Francs, le 27 mars 1674. — Claude de Plantis, seigneur de Landereau, résida au Breil, 1679, 1693. — Gabriel du Bois, sieur de la Ferté (V. ce nom), 1697, 1704. — Charles Charbonneau de la Fortécuyère, 1704, fit le voyage de Malte en 1714, devint grand prieur de Champagne, 1725. — Louis-Victor-Henri Le Roux de la Corbinière, 1728, 1755. — Alexis Binet de Monteffroy, 1764, 1766. — Achille-Charles-Alexis de Kerrouard, demeurant à Paris, 1767, 1772. — Jean-Henri de la Laurencie, demeurant à Villeneuve-la-Comtesse, en Poitou, 1775. — Louis-François-Georges de Vaucouleur, 1785, 1790.

Le village formait un canton distinct dans la paroisse d'Avénières, taxé à part pour le sel et la taille. L'industrie des potiers et tuiliers y date d'une haute antiquité, puisqu'on a trouvé dans le voisinage des dépôts de fragments de poteries mérovingiennes ; elle est approvisionnée par d'assez riches gisements de terre glaise, d'une pâte grossière, il est vrai, et dont les produits sont vulgaires. En 1626, il y avait rivalité entre les potiers de Thévalle, représentés par Gilles Boullain, Pierre Sigoigne, Jean Transon, Jacques Lebert, François Boullain et autres, et leurs concurrents des Gaudinières, qui ne voulaient pas s'astreindre à suivre les règlements de la corporation et fabriquaient pour les marchands de beurre de Bretagne des pots « excédant le poix des règlements. » Six chevaux chargés de cette marchandise déloyale furent arrêtés un jour par les potiers de Thévalle et une bagarre s'en suivit. L'industrie est toujours active.

Une chapelle de secours a été construite en 1868, desservie par le clergé d'Avénières jusqu'en 1899, qu'un presbytère a été bâti pour un prêtre résidant, avec territoire affecté à ce nouveau centre paroissial sur la rive gauche de la Mayenne. — Titulaire : M. *Lesaulnier.* — Mlle Millet, de Laval, témoin dans ses voyages à Saint-Joseph-des-Champs de l'abandon dans lequel vivaient les enfants du village, se dévoua pendant plusieurs années à leur aller faire la classe. Puis quand elle se sentit incapable de cette tâche, elle se mit en 1859 à la tête d'une souscription qui permît d'entretenir une institutrice. L'école est en même temps salle d'asile depuis 1879 ; elle a été reconstruite en 1883 pour 11.987 fr.

Pour s'opposer à la marche des Vendéens sur Laval, une barricade derrière laquelle ils placèrent deux canons fut élevée au bourg de Thévalle par les gardes nationaux de Laval. Les Vendéens s'y présentèrent le 23 octobre, à sept heures du matin, et l'emportèrent après une assez vive résistance. Deux administrateurs du district y périrent.

Le chart. de la commanderie possédait en 1606 douze registres de remembrances depuis 1396 ; il avait été transféré à Poitiers avant 1781. Dans ce fonds classé aux Arch. de la Vienne, les n°s H/3. 966, 968, 969, 973-976, 982, 983, 987, 988, 990 concernent en partie Thévalle. — Arch. nat., G/8. 1.276, 1.279. — Arch. de la M., B. 9, 83, 311, 646, 651, 813, 1.361, 1.557, 1.563, 1.566, 1.584, 1.585, 2.345. — *Cart. du Ronceray,* p. 237. — Arch. de la S., H. 1.915. — *Mémorial de la M.,* t. IV, p. 386. — *Mém. de Bourjolly,* t. II, p. 317. — *Comm. hist. de la M.,* t. II, p. 240 et suiv. — Abbé Delépine, notes mss.